et des contrats de sous-traitance accordés à la 1969 et 1969-1970 est le suivant;

2. Le montant total des contrats principaux société pendant les années financières 1968-

Année financière 1968-1969 1969-1970 (estimation)

Contrats principaux \$363,013 \$320,982

Contrats de sous-traitance \$ 731,594 \$1,327,272

Totaux \$1,094,607 \$1,648,254

L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION CONTRE LES FEMMES

Question nº 1628-M. Broadbent:

Au cours de ses entretiens avec les représentants des gouvernements provinciaux, le gouvernement s'est-il penché sur le problème de la discrimination contre les femmes sur le marché du travail et, dans l'affirmative, le gouvernement fédéral a-t-il discuté avec ces représentants des lois provinciales qui seraient conformes à la déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination contre les femmes, ce qui permettrait au Canada de ratifier ce document?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): La déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination contre les femmes n'est pas ouverte à ratification. La question de la discrimination contre les femmes en matière d'emploi a fait l'objet de pourparlers entre le gouvernement fédéral et les provinces. Le Canada a ratifié, en 1964, la convention internationale du travail nº 111 concernant la discrimination en matière d'emploi, à la suite de consultations avec les provinces.

LE PROGRAMME D'EMPLOI À TEMPS PARTIEL DE FEMMES EN QUALITÉ D'ÉCONOMISTES. DE BIBLIOTHÉCAIRES ET DE STATISTICIENS

Question nº 1629-M. Broadbent:

- 1. Combien y a-t-il de femmes actuellement employées dans la fonction publique fédérale au titre du programme d'emploi à temps partiel d'économistes, de bibliothécaires et de statisticiens?
- 2. Le programme a-t-il du succès et, a) dans l'affirmative, le gouvernement songe-t-il à l'étendre à d'autres catégories d'emplois, b) sinon, pour quelles raisons?

[Francais]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Commission de la Fonction publique me transmet les renseignements suivants: 1. Huit.

2. Le programme a été lancé à titre expérimental afin de déterminer dans quelle mesure les femmes compétentes en économie, en statistique et en bibliothéconomie étaient prêtes à travailler à temps partiel et dans quelle mesure les ministères pouvaient offrir à ces compétences du travail à temps partiel. Le programme a démontré qu'il existait un nombre relativement restreint de femmes possédant de telles compétences aux niveaux requis et qu'il est possible, pour certains ministères de l'État, d'offrir des emplois à temps partiel dans certains domaines professionnels. Le règlement spécial en vertu duquel le pro-

[L'hon. M. Richardson.]

gramme a été lancé n'a pas été remis en vigueur parce qu'on a jugé que le programme pouvait être exécuté en vertu des dispositions relatives au travail à temps partiel qui s'appliquent à toute la Fonction publique. Il est donc possible de continuer à employer à temps partiel des femmes possédant des compétences professionnelles.

LES EXPERTS-CONSEILS DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'IMMIGRATION

[Traduction]

Question nº 1677-M. Robinson:

Combien d'experts-conseils le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a-t-il engagés au cours de chacune des années de 1950 à 1970 inclusivement a) combien ont coûté les services desdits experts-conseils, b) quelle était la nature du travail de ces derniers, c) pour quelle raison était-il nécessaire de retenir leurs services?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Depuis sa création en 1966, jusqu'en 1970, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a engagé 125 experts-conseils. a) Leurs services ont coûté environ \$669,841; b) Les experts-conseils ont été engagés pour exécuter des travaux d'analyse, de planification, d'organisation, et des études d'évaluation pour le ministère; c) Il était nécessaire de retenir leurs services parce que le travail à effectuer dépassait les compétences des employés du ministère.

LA CUEILLETTE DU PAPIER DE REBUT AU PARLEMENT

Question nº 1721-M. Mather:

- 1. Combien de tonnes de papier en surplus ou gaspillé retire-t-on chaque mois des Chambres du Parlement?
 - 2. De quelle façon se fait ce nettoyage?
- 3. Quels revenus ce papier jeté procure-t-il au

L'hon. James Richardson (ministre des Approvisionnements et Services): En ce qui concerne la Corporation de disposition des biens de la Couronne: 1. Environ 10 tonnes.

- 2. La tournée de tous les édifices du gouvernement canadien est faite régulièrement, en vertu d'un contrat, en vue de l'enlèvement de tout le papier jeté au rebut.
- 3. \$12,000 par année.